



ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
100	Arrêté municipal portant délégation de fonctions et de signature	18/04/2026	190

à

Madame Delphine MANN – 1ère adjointe au Maire

Déléguée à la dynamisation du centre-ville, aux cultures et aux patrimoines, au tourisme et aux jumelages, à la vie citoyenne, au rayonnement territorial et aux réseaux, aux services publics, à l'interface avec les opérateurs de santé et à la communication

Le Maire de la Ville de Thann (Haut-Rhin)

- Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 désignant Madame Delphine MANN, 1^{ère} adjointe au maire,
- Vu** l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,
- Vu** les articles L. 2122-31 et L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent aux adjoints au maire la qualité d'officier de police judiciaire et d'officier d'état-civil,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 portant délégations de pouvoir au maire,
- Vu** la nécessité de préciser les attributions de chaque adjoint dans un souci de bonne gestion des affaires communales,

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Delphine MANN, 1^{ère} adjointe, est chargée, concurremment avec moi, sous ma responsabilité et sous ma surveillance, de la dynamisation du centre-ville, des cultures et des patrimoines, du tourisme et des jumelages, de la vie citoyenne, du rayonnement territorial et des réseaux, des services publics, de l'interface avec les opérateurs de santé et de la communication, ainsi que de toutes les fonctions qui s'y rattachent.

Article 2 : le détail des attributions de la délégation donnée à Madame Delphine MANN figure dans l'annexe au présent arrêté.

Article 3 : délégation permanente de signature est donnée à Madame Delphine MANN afin de signer en mon nom, sous ma surveillance et ma responsabilité, tous actes, autorisations, arrêtés, délibérations, correspondances, ordres de service, marchés et, d'une façon générale, toutes pièces administratives dans les domaines de compétences qui relèvent de sa délégation, y compris lorsqu'ils relèvent d'une délégation de pouvoir que m'a donné le Conseil Municipal.

Article 4 : lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjointe sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 5 : la présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 6 : ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées, et ce, jusqu'à l'échéance du présent mandat municipal.

Article 7 : Madame Delphine MANN exerce pleinement ses fonctions d'adjointe à compter de son arrêté de délégation rendu exécutoire.

Article 8 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg pendant un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat, et ce sans préjudice de la possibilité d'introduire dans le même délai un recours gracieux.

Article 10 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressée
- adressé à :
 - M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thann-Guebwiller
 - M. le Comptable Public
 - Mmes et MM. les Responsables de Services
- publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Thann

Thann, le 18 avril 2026

Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Le Maire certifie que cet arrêté a été rendu exécutoire :
- par envoi au contrôle de légalité en date du 21 avril 2026

Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Madame Delphine MANN, 1^{ère} adjointe au Maire, certifie avoir reçu notification de ce présent arrêté en date du 18 avril 2026

Delphine MANN
1^{ère} adjointe

**Annexe de l'arrêté municipal n° 100
Portant délégation de fonctions et de signature**

à

Madame Delphine MANN – 1ère adjointe au Maire

Déléguée à la dynamisation du centre-ville, aux cultures et aux patrimoines, au tourisme et aux jumelages, à la vie citoyenne, au rayonnement territorial et aux réseaux, aux services publics, à l'interface avec les opérateurs de santé et à la communication,

Dans le domaine de la DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE :

- suivi du programme Petites Villes de Demain et de la mise en place de l'Opération de Revitalisation du Territoire, ORI, OPAH-RU... ;
- gestion proactive des enjeux de requalification du centre-ville et de la stratégie immobilière cœur de ville.

Dans le cadre de Thann, centre vivant :

- animer le centre-ville en coopération avec l'adjointe au commerce, les commerçants, les artisans, les associations... ;
- suivre la propreté et le fleurissement avec l'adjoint délégué ;
- développer des événements au centre-ville afin de permettre l'itinérance des participants et la vie commerciale ;
- fixer les dimanches ouverts avec les acteurs concernés ;
- travailler avec l'adjoint en charge des réhabilitations et des actions foncières pour valoriser le centre-ville ;
- en concertation, associer les commerçants aux événements de la Ville ;
- accompagner les porteurs de projets proposant des animations ;
- développer une approche stratégique visant à valoriser l'image du centre-ville.

Dans le domaine des CULTURES ET DES PATRIMOINES – Thann Histoire Alsace Nature et Nous :

- mettre en œuvre une politique culturelle et patrimoniale cohérente, en lien avec les atouts de la Ville, son image et ses actualités (rénovation des vitraux par exemple) ;
- favoriser l'expression artistique (tous les arts), les créateurs, notamment locaux, et les lieux de culture
- renforcer le partenariat avec les structures existantes comme le Relais Culturel et le Cercle Saint-Thiébaud ;
- s'appuyer sur les associations pour développer l'offre culturelle et les soutenir en étant facilitateur de projets ;
- coordonner les animations de la Ville et les rendez-vous incontournables comme les festivités du 30 juin, les journées du Patrimoine, le marché de Noël, le marché de Pâques et si possible créer de nouveaux événements ;
- coordonner et développer les festivités autour de la période de l'Avent ;
- associer les commerçants et les hôteliers-restaurateurs aux manifestations et travailler de concert ;
- avec les adjoints chargés de la jeunesse, des sports et de l'environnement développer des actions transverses qui permettront de fédérer plusieurs générations autour d'un projet commun ;

- développer une politique de mise en valeur des atouts patrimoniaux : Collégiale, Fête médiévale, le carnaval, Engelbourg...
- soutenir le bilinguisme et la connaissance de la culture et de l'histoire alsacienne ;
- piloter le projet de réhabilitation du musée, en fonction des ressources financières de la Ville ;
- valoriser les personnes illustres liées à Thann (Walch, Montaigne, Scheurer-Kestner...) et à sa région ;
- établir un plan pluriannuel des animations, des travaux liés au patrimoine, en listant les priorités dans une optique de cohérence ;
- valoriser les patrimoines culturel et naturel ;
- développer les partenariats et rechercher des mécènes et fonds pour le patrimoine et les évènements ;
- accompagner et soutenir les acteurs œuvrant pour la restauration du patrimoine ;
- valoriser les outils culturels (livres, archives, objets des musées) et les acteurs culturels (associations, librairie, musée, fondation...) ;
- dans le cadre des Promenades Photographiques du Rangen, mettre en valeur des photographes locaux ou des objets exposés au musée ;
- accompagner la recherche universitaire sur des thématiques thannoises ; organiser des colloques et des conférences ;
- favoriser la lecture publique ;
- travailler avec le tissu associatif pour vivifier les actions culturelles ;
- coordonner, si possible, les projets associatifs autour d'objectifs communs ;
- accompagner les associations dans leur réorganisation pour attirer des bénévoles de tous les âges ;
- associer les associations aux politiques culturelles de la ville, et notamment à l'organisation d'évènements ; les soutenir pour mettre en œuvre des axes cohérents de la vie culturelle thannoise ;
- actualiser les conventions liant la ville aux porteurs de projets et acteurs culturels ;
- travailler avec la société d'histoire des Amis de Thann pour revivifier le Musée ;
- associer les jeunes générations aux projets culturels et à la valorisation du patrimoine ;
- produire pour tous les habitants des supports afin de mieux connaître l'histoire de la ville (Thann en 10 lieux, 10 symboles...) ;
- intégrer l'histoire et le présent industriel de la ville dans les actions de la Ville ;
- évaluer les différents labels de valorisation du patrimoine et identifier les apports de ces labels ;
- avec les adjoints en charge, créer un itinéraire d'accès universel le long de la Thur ;
- étudier l'opportunité d'un label Site Patrimonial Remarquable.

Dans le cadre de Thann, ville porte des montagnes, de la vallée et de la Route des vins :

- mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial et d'accueil ;
- développer le concept et la marque « Thann Vertical » - pour une cohérence de l'image de la ville ;
- travailler avec les viticulteurs pour des actions de valorisation de la vigne et du vin ;
- travailler sur une Fête du vin et un réseau des « vignobles pentus » ;
- coordonner avec les adjoints délégués une approche nature-patrimoine-sport-santé ;
- imaginer un festival sur la thématique de la Montagne, de la marche, des sports nature ;
- mettre en place un pôle ou tiers-lieu Sports de nature, pour tous les niveaux, pour les habitants et les visiteurs ;
- mettre en place un Groupe de Travail Thann Vertical avec les acteurs du secteur ;
- organiser ou coordonner des randonnées et du sport gratuit en coopération avec l'adjoint au sport ;
- lancer une étude sur la faisabilité d'un nouveau lieu attirant des visiteurs (ex : belvédère) en travaillant avec la CCTC, les acteurs et les entreprises du tourisme, les porteurs de projet, en informant et en associant les habitants ;
- développer une stratégie valorisant l'accès de la Ville par le train avec les acteurs comme la SNCF ;
- dynamiser le prix « fleurissement et décorations des maisons et balcons » ;
-

- imaginer des actions innovantes avec l'adjoint au sport : trail patrimonial, pôle randonnée et patrimoine... ;

Dans le cadre de Thann, ville événements :

- travailler avec le service communication de la Ville, l'OT et la CCTC pour rendre les actions thannoises visibles dans le Rhin supérieur ;
- mettre en place un Groupe de travail opérationnel pour ces grands évènements (Tour de France dans la vallée par exemple) ;
- mettre en place une politique de communication cohérente avec les objectifs de la municipalité et un calendrier ;
- lancer (guinguettes d'été, festival en amont du 30 juin...) et relancer des évènements (Carnaval, fête médiévale...) ;
- coordonner les grands évènements (Crémation du 30 juin, marché de Noël) et mettre en place une politique « médias » ;
- créer et valoriser une « marque » Thann pour les habitants et les visiteurs dans une stratégie d'attractivité ;
- rechercher des parrains emblématiques pour valoriser les évènements ;
- associer les commerçants, hôteliers-restaurateurs, loueurs et les citoyens à la préparation et à l'animation des évènements ;

Dans le cadre de Thann, patrimoine vivant (habitants, mémoire et avenir) :

- organiser des actions communes fête des voisins / journée citoyenne pour valoriser la vie en commun et l'intérêt général ;
- mettre en place une signalisation valorisant les histoires des maisons, des métiers, des chemins (par exemple Chemin Montaigne – créer un chemin de citations) ;
- réfléchir à l'installation de Stolpersteine ;
- mettre en place une signalisation bilingue français-alsacien, notamment dans la vieille ville et au Kattenbach ;
- créer une signalisation commune pour les commerces et l'affichage ;
- mettre en place le Prix Scheurer-Kestner pour valoriser les personnalités œuvrant pour la défense des libertés publiques, la liberté de la presse l'intérêt général, la culture démocratique et la responsabilité citoyenne de l'entreprise ou de la science dans le Rhin supérieur.

Dans le domaine du TOURISME ET DES JUMELAGES :

- moderniser les circuits historiques pour donner de la visibilité au patrimoine et faire de Thann une cité d'Art ;
- développer des animations sur le site de l'Engelbourg ;
- favoriser les échanges avec les villes jumelles : SIGMARINGEN, TONNEINS et GUBBIO, notamment en faisant participer des jeunes, des scolaires ou des associations à des animations culturelles et des échanges inter-cités.

Dans le domaine de la VIE CITOYENNE :

- suivre la politique de la Ville en matière de démocratie participative ;
- maintenir les commissions municipales ouvertes ;

- prendre en compte et suivre les initiatives portées par les habitants ;
- organiser des consultations citoyennes pour les grands projets ;
- coordonner les actions citoyennes (conseil seniors, jeunes, Groupe Testeur du futur) ;
- assurer la consultation des citoyens dans le cadre des projets ;
- assurer l'accès aux documents dans le cadre des lois en place ;
- accompagner les initiatives citoyennes
- dans le cadre des bourses aux mérites, s'assurer de la prise en compte de l'engagement dans l'élaboration des critères ;
- assurer les échanges avec les conseils de développement, notamment ceux de la CEA, des PETR et de M2A ;
- organiser la journée commune « fête des voisins-journée citoyenne » ;
- valoriser sur le site de la Ville des actions ou talents de Thannois ;
- organiser à mi-mandat un jour du citoyen (Bürgertag) ;
- avec les adjoints et CMD : mettre en place les QG citoyens par quartier, le conseil seniors, le groupe « testeurs du futur ».

Dans le domaine du RAYONNEMENT TERRITORIAL ET DES RESEAUX :

- valoriser Thann et son image auprès des partenaires publics, associatifs, institutionnels et privés.

Dans le domaine des SERVICES PUBLICS et INTERFACE AVEC LES OPERATEURS DE SANTE

- assurer une gestion proactive des dossiers à fort enjeu en termes de maintien des services publics ;
- gérer la coordination avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace et le site Saint-Jacques de Thann pour accompagner et soutenir le maintien de l'offre de service, ses projets de développement et de modernisation ;
- assurer une vigilance particulière sur l'avenir du Centre de Soins Non Programmés (CSNP).

Dans le domaine de la COMMUNICATION :

- suivre la politique de la Ville en matière de communication, faire connaître les priorités du programme et leur réalisation ;
- décliner la ligne politique de Monsieur le Maire et de l'équipe municipale en communication institutionnelle ;
- suivre le travail du service opérationnel ;
- permettre aux Thannoises et aux Thannois d'être informés au mieux sur les événements et les actualités de leur Ville ;
- rendre la communication plus simple, claire et lisible.

Thann, le 18 avril 2026

Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

